



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 18  
Pour : 18  
Contre :  
Abstentions :

Date Convocation : 30/09/2020  
Date d'affichage de la convocation : 30/09/2020  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 06/10/2020

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le - 7 OCT. 2020 5 5 0

ID : 033-213301435-20201006-2020\_60-DE

**Délibération n° 2020-60**

Mardi 6 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le six du mois d'octobre à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trente septembre deux mille vingt

**Présent(s) :** Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM - ANNE LAUJAY

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** Cyril CHERIGNY procuration à Nadia BRIDOUX-MICHEL

Johann PETIT procuration à Alain TABONE

Maribel ROBERT SOARES procuration à Isabelle BERNADET

**Absent(s) excusé(s) :** Cyril CHERIGNY - Johann PETIT - Maribel ROBERT SOARES - Nathalie TRIGANT

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Benoît DULAU

**DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE  
POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE GUSTAVE EIFFEL**

- Vu le programme d'extension du Groupe scolaire Gustave Eiffel,
- Vu la publicité et l'avis de publication du MAPA n°2020-001,
- Vu la date limite de réception des offres au 23 septembre 2020 à 17h30,
- Vu le tableau d'analyse des candidatures et des offres,
- Vu le rapport d'analyse de la Commission d'appel d'offres du 28 septembre 2020,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire rappelle que :**

Le marché à procédure adaptée concernant la Maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration du bâtiment du port et des annexes a été lancé et publié le 31 juillet 2020 en un lot unique sur divers supports de communication. La date limite de réception des offres était fixée au 23 septembre 2020 à 17h30. La commune a été destinataire de 17 candidatures / offres pour ce programme de restructuration, dont une éliminée pour réception hors délais et deux offres en doublon.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 septembre 2020 à 17h00 pour l'attribution du marché à procédure adaptée selon les critères de la consultation suivants :

Critère		Pondération	
N°	Désignation		
1	Valeur Technique	60%	Notation sur 60
2	Prix	35%	Notation sur 35
3	Visite sur site	5%	Notation sur 5

➤ **Critère « Valeur technique » :**

La valeur technique(T) sera appréciée au vu des informations transmises dans le cadre du mémoire technique et dans le document détaillant la composition de l'équipe fournis par le candidat avec le barème suivant :

- Méthodologie présentée : 20 points
- Moyens humains affectés à l'opération – Présentation équipe : 10 points
- Contrôle et hiérarchisation des tâches – démarche qualité : 10 points
- Personnalisation de l'offre et compléments de missions apportées : 20 points

Note sur 10 points	
0	Absence de réponse
2	Insuffisant
4	Passable
6	Bon
8	Très bon
10	Excellent

Note sur 20 points	
0	Absence de réponse
4	Insuffisant
8	Passable
12	Bon
16	Très bon
20	Excellent

➤ **Critère « Prix » :**

La note générale « P » sera évaluée selon la formule :

$$\text{Note} = 35 \times (\text{prix du candidat le moins élevé} / \text{prix du candidat})$$

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats s'il le juge utile.

Il peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

➤ **Critère « Visite du site » :**

La note général « V » sera évaluée sur présentation ou non du certificat de visite au sein de l'offre du candidat. Note = 5, en cas de présence du certificat de visite. Note = 0, en cas d'absence du certificat de visite.

➤ **NOTE du candidat :**

L'offre la mieux disante sera l'offre obtenant la meilleure note totale en tenant compte des précisions données ci avant.  $\text{Note} = T+P+V$ .

En cas d'égalité de note, l'offre du candidat ayant obtenu la meilleure note concernant la valeur Prix sera retenue. Lors de l'examen des offres, sera retenue l'offre la plus avantageuse **appréciée en fonction des critères** énoncés.

Que lors de l'ouverture des plis, une offre a été jugée inappropriée par la Commission d'appel d'Offres car non conforme à l'objet même de la consultation. Cette dernière a donc été éliminée et n'est donc pas classée.

Qu'au regard des offres, le classement suivant a été déterminé :

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le -7 OCT. 2020

ID : 033-213301435-20201006-2020\_60-DE

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	HOERNER-ORDONNEAU SAS 178, Rue Achard 33300 Bordeaux Tél : 05.56.79.00.32 Mail : <a href="mailto:contact@hoerner-ordonneau.fr">contact@hoerner-ordonneau.fr</a> SIRET : 407 937 135 00041
2	AGENCE METAPHORE 38 Quai de Bacalan 33300 BORDEAUX Tél : 05.56.29.10.70 Mail : <a href="mailto:contact@agencemetaphore.fr">contact@agencemetaphore.fr</a> SIRET : 385 341 102 00015
3	EURL Michel APARD 7 rue millanges 33000 BORDEAUX Tél : 05 56 52 38 09 Mail : <a href="mailto:michel.apard@hotmail.fr">michel.apard@hotmail.fr</a> SIRET : 394 772 610 00033
4	Agence Architecte et Urbanisme MADAULE LESTIE 9 Place de la Prévôté 33670 CREON Tél : 05.56.23.30.27 Mail : <a href="mailto:madaule.architectes@orange.fr">madaule.architectes@orange.fr</a> SIRET : 334 889 078 00021
5	BRUNO AMBLARD 5 Route d'Hostens 33125 SAINT MAGNE Tél : 05.56.88.63.30 Mail : <a href="mailto:bruno.amblard@wanadoo.fr">bruno.amblard@wanadoo.fr</a> SIRET : 385 319 777 00053
6	Atelier W (Villemont architectes SAS) 1 Rue Poquelin Molière 33000 Bordeaux Tél : 06.62.21.17.45 / 06.16.45.60.54 Mail : <a href="mailto:b.villemont@gmail.com">b.villemont@gmail.com</a> / <a href="mailto:alvivion@gmail.com">alvivion@gmail.com</a> SIRET : 827 806 548 00026
7	SARL CITYZEN ARCHITECTES ST JEAN D'ILLAC 175 allée des Palanques 33127 SAINT JEAN D'ILLAC Tél : 05.56.30.37.81 Mail : <a href="mailto:info@cityzen-architectes.com">info@cityzen-architectes.com</a> SIRET : 509 645 495 00045
8	NIEZ LARRAUFIE ARCHITECTES ASSOCIES 80 rue du Pas Saint Georges 33000 BORDEAUX Tél : 06.80.52.30.78 / 06.85.14.08.80 Mail : <a href="mailto:contact@agencelaa.com">contact@agencelaa.com</a> SIRET : 883 017 113 00019
9	MGS Architectes / Scop ARL d'architecture Gay-Soustelle & autres 204, Cours Saint Louis 33300 Bordeaux Siège social : 93, fg Lacapelle / 82000 MAUTAUBAN Tél : 05.63.91.04.90 Mail : <a href="mailto:agence@mgs-architectes.com">agence@mgs-architectes.com</a> SIRET : 490 275 138 00017
10	Clément Miglierina / ELUA 32 rue de Rivière 33000 Bordeaux Tél : 05.56.81.94.59 / 06.81.60.22.14 Mail : <a href="mailto:studio@elua.eu">studio@elua.eu</a> SIRET : 492 046 909 00031

11	<b>Agence ARKTIC</b> <b>4 A, rue du Serpent</b> <b>33600 PESSAC</b> <b>Tél : 05.24.07.98.19</b> <b>Mail : <a href="mailto:arktic@hotmail.fr">arktic@hotmail.fr</a></b> <b>SIRET : 489 670 372 00049</b>
12	<b>fabriqA Architectes</b> <b>74 Cours de l'Yser</b> <b>33800 BORDEAUX</b> <b>Tél : 05.35.38.26.38</b> <b>Fax : 09.72.26.96.22</b> <b>Mail : <a href="mailto:contact@fabriqa.fr">contact@fabriqa.fr</a></b> <b>SIRET : 531 670 875 00024</b>
13	<b>VALADIE ARCHITECTES SARL</b> <b>46 Rue Laroche</b> <b>33000 BORDEAUX</b> <b>Tél : 05.57.87.17.17</b> <b>Mail : <a href="mailto:valadiearchitecte@wanadoo.fr">valadiearchitecte@wanadoo.fr</a></b> <b>SIRET : 831 006 762 00015</b>
14	<b>ATELIER D'ARCHITECTURE ASSOCIES</b> <b>125 quai des Chartrons</b> <b>33300 BORDEAUX</b> <b>Mail : <a href="mailto:aaa@atelier-architecte.fr">aaa@atelier-architecte.fr</a></b> <b>SIRET : 520 763 723 00027</b>

Qu'au regard des différentes offres et de l'estimation faite, la mise en concurrence, la publicité et l'offre du candidat sont conformes aux attentes de la commune. Il est à noter que le candidat a également donné l'ensemble des pièces demandées pour candidater et proposer une offre. La commune peut donc retenir son offre.

Elle a retenu, après et, selon les critères de jugement des offres, comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, l'offre de l'Entreprise suivante :

- HOERNER-ORDONNEAU SAS pour un montant de 31 800,00€ HT soit 38 160,00€ TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres qui a identifié une entreprise comme la plus satisfaisante au regard des critères du marché et donc d'attribuer ce dernier conformément à la proposition citée ci-dessus.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** le MAPA concernant la Maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au descriptif donné, au Cabinet d'Architecte **HOERNER-ORDONNEAU SAS**,
- pour un montant de 31 800,00€ HT soit 38 160,00€ TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ce marché public de Maîtrise d'œuvre,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020 à l'opération 37 – article 21312.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



**Le Maire,**

**Alain TABONE**